



Remboursement suite sinistre

Par rave34

Bonjour,

J'ai été victime de la grêle, qui a endommagé mon véhicule et c'est pris en charge par l'assurance moyennant la franchise.

Suite au passage de l'expert qui a visité le véhicule dans un garage, une estimation des réparation se monte à un peu plus de 2000 euros. J'ai demandé à récupérer cette somme afin d'en disposer librement et faire les réparations moi-même. Néanmoins l'assurance m'indique que le taux horaire n'est pas le même donc ce montant est minoré à à peine 1000 euros.

Voici la réponse de l'assurance, en ce qui concerne mon sinistre, sachant qu'ils sont les premiers à réclamer les cotisations mais les derniers à vouloir payer!!

"La différence entre le tarif du garage et le rapport de l'expert réside dans le fait que vous souhaitez réparer par vos propres moyens, les taux horaires sont donc différents de ceux du garage. On ne peut pas vous payer des réparations avec un taux de main d'œuvre que vous ne ferez pas faire."

Est ce qu'ils sont dans leur droit ?

Merci d'avance

Par chance

la Fédération Française de l'Assurance que j'ai contactée ne peut pas répondre à votre problématique au téléphone. La standardiste n'a pas le droit de passer aucun de ses collègues, chargés de répondre aux messages des internautes. Elle vous invite à adresser votre requête via leur site. Le délai d'attente pour obtenir une réponse est indéterminé.

J'ai appelé une compagnie d'assurances. pas de réponse donnée par l'assureur parce que je n'ai pas pu donner le nom de votre compagnie d'assurances.

Par chance

"Sur les pratiques déloyales des compagnies d'assurances

Les compagnies d'assurances font preuve d'inventivité pour garder la mainmise sur un dossier et faire comprendre à la victime qu'elle ne doit avoir confiance qu'en sa compagnie d'assurances. Elles déploient beaucoup d'énergie à faire en sorte que leurs clients ne mandatent pas d'avocat et n'aient pas recours à des experts indépendants. Elles cherchent ainsi à ce que l'évaluation des préjudices se fasse a minima, sans intervention extérieure aux côtés de la victime. Elles espèrent aussi que, sans l'aide d'un avocat, les victimes finissent par se lasser et arrêtent leurs démarches ou ne parviennent pas à envoyer les bonnes pièces justifiant des préjudices. (...)"

Par rave34

Merci pour votre réponse Chance, je vais pas les lâcher ces fumiers de la Macif

Par chance

bonne nouvelle. j'ai réussi à joindre la Macif,
envoyez votre requête à relationgestion@macif.fr

un écart de 1000 euros est, selon l'assureur que j'ai eu au téléphone, important